

## SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le vingt-trois septembre deux mil seize, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le vingt-neuf septembre deux mil seize à vingt heures.  
Le Maire.

**PRESENTS :** MME NASSIVET – MME BROUCARET – M. BOURAIN – M. COLIN  
MME DOUMERET – M. DUBOIS – MME GOURAUD – MME LAPRADE – M. LATIMIER  
MME LAURENT – M. LEROYER – MME LOIZEAU – MME MARTIN – MME PAVERNE  
M. ROUZEAU – MME ZITOUNI

**EXCUSES :** M. MIOT

**ABSENTS :** M. GIRAUD – M. GRUCHY

**SECRETAIRE :** MME GOURAUD

Madame le Maire ouvre la séance et demande au conseil l'autorisation d'ajouts de deux points de délibération :

- *délibération modificative du financement des jardins partagés,*
- *délibération annule et remplace la délibération n°2016\_025 du 15/09/2016 sur le financement de l'équipement éducatif par le parcours de « liaison douce » école-jardins partagés.*

Le conseil donne son accord.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016**

2016-09-15\_016

**Le compte-rendu du précédent conseil du 15 septembre 2016** a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2016.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **I – FINANCEMENT JARDINS PARTAGES**

2016-09-29\_031/7.1

Le projet de jardins partagés a nécessité pour sa réalisation, une accessibilité sécurisée aux véhicules, la possibilité de parking et les cheminements piétons et une adduction en eau.

Dans le but de sécuriser et de rendre accessible le terrain dédié aux futurs jardins partagés. Les travaux de voiries comprenaient : le busage du fossé sur 10 mètres linéaire pour d'une part sécuriser l'accès par la voie départementale et d'autre part permettre la double circulation (entrée et sortie du terrain), la création d'un parking de près de 700m<sup>2</sup>, d'une zone d'entrée (type parking à vélo et accès piéton) de 140 m<sup>2</sup> et d'une allée calcaire centrale de 150 m<sup>2</sup> pour accéder aux parcelles individuelles. Le montant des travaux est de 16.884,72 HT soit 20.261,67 euros TTC.

En ce qui concerne, l'eau destinée à l'arrosage, l'opportunité d'un forage s'est révélée positive. Le coût du forage est de 1.286 euros HT soit 1.543,20 TTC.

Le projet de pose d'une pompe solaire immergée s'est révélé risqué (détériorations diverses possibles ou vol), il a donc été remplacé par une pompe manuelle.

De ce fait, nous devons revoir notre plan de financement.

Il vous est donc proposé de soumettre à l'accord de la Région un nouveau plan de financement, intégrant la mise en place d'une barrière à l'entrée principale et la pose d'un panneau d'information à destination des visiteurs.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
voiries	16.884,72 €	Commune	10.170,72 €
forage	1.286,00 €	Conseil régional	10.000,00 €
Pompe manuel	377,56 €		
Contrôle d'accès bois et panneau d'affichage	1.622,44 €		
	20.170,72 €		20.170,72 €

**Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide**

- **D'approuver ce nouveau plan de financement des jardins partagés,**
- **D'autoriser Madame le Maire à solliciter la Région pour cette modification,**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.**

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**II - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2016 025 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016 – FINANCEMENT D'UNE LIAISON DOUCE EN REMPLACEMENT DU PROJET D'EQUIPEMENT SCOLAIRE SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

2016-09-29\_032/7.1

Le parcours de « liaison douce » entre l'école de Thairé et les jardins partagés permettra à tous nos concitoyens mais plus particulièrement aux enfants de l'école et du centre de loisirs de se rendre dans les meilleures conditions sur le site des jardins partagés.

L'association des jardiniers organisera dès cet automne des activités de sensibilisation à la préservation de la biodiversité ou de jardinage écologique et nous souhaitons pouvoir leur proposer un cheminement sécurisé.

Plan de financement :

LIAISON DOUCE	MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEMENT sur HT	MONTANT
Revêtement et signalétique chemin rural	<b>26.868,26 €</b>	32.241,91 €	Commune (60%)	<b>22.500,00 €</b>
Sécurisation départementale	<b>10.631,74 €</b>	12.758,09 €	<b>Réserve Parlementaire (40%)</b>	<b>15.000,00 €</b>
TOTAL	<b>37.500,00 €</b>	45.000,00 €	TOTAL	<b>37.500,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :**

- D'approuver la création d'une « liaison douce » entre l'école et les jardins partagés,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de Madame la Députée dans le cadre des réserves parlementaires,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**III - DEBAT DU CONSEIL MUNICIPAL DE THAIRE SUR LE PADD**

2016-09-29\_033/5.7

La présentation du PADD au conseil municipal du 29/09/2016 a amené les réflexions suivantes :

**A propos des transports,** le conseil s'interroge par rapport au fléchage de notre territoire où des « modes innovants et adaptés de desserte sont à définir ». Conscients que des lignes régulières ne sont pas envisageables, nous estimons que le seul développement du TAD ne suffit pas à répondre à nos besoins et craignons d'avoir été négligés dans la réflexion.

Cette crainte se nourrit de l'absence d'écoute à propos des transports scolaires. Le groupe de travail sur ce thème n'a pas été réuni dans les délais prévus, le cahier des charges de la consultation a été bouclé sans que les remarques des communes sur ce thème aient été examinées. En matière de **transport scolaire de nos lycéens**, il faut savoir que le dernier retour sur Thairé le soir met 1h27. Sans exiger une égalité de nos scolaires sur le territoire, une certaine équité devrait être recherchée, avec un temps moyen de transport acceptable, qui devrait se situer entre 45 et 50 minutes. Par ailleurs, l'offre de transport doit permettre de se rendre au lycée sans utiliser plus de 2 lignes de bus. Enfin, il faudra permettre l'utilisation du TAD à nos lycéens.

Sans respect de ces 3 conditions entérinées par le groupe de travail transports scolaires, les Thairésiens continueront à accompagner leurs enfants au lycée, alimentant ainsi le flot de véhicules sur les routes.

A propos du **développement économique**, l'absence de zone d'activité sur Thairé alors qu'il existe un besoin et une demande d'artisans locaux, nous paraît préjudiciable à la qualité de vie sur notre territoire. De plus, les ouvriers de ces entreprises habitent la commune, la plus grande partie de leurs chantiers se situe sur Thairé. Ces artisans ne souhaitent pas s'installer à la zone des Bonneveaux qui est hors secteur de clientèle et pour des raisons de lisibilité parmi les entreprises concurrentes du bâtiment. Cette zone dont l'extension semble poser par ailleurs quelques problématiques à la commune de St Vivien. La présence d'une zone d'activité, même de dimension modeste, contribuerait à la vie du village et au maintien de ses commerces, tel le bar restaurant qui connaît quelques difficultés.

La commune fera son possible pour obtenir satisfaction sur ce point.

En ce qui concerne le développement des emplois post-bac, le conseil fait remarquer que les efforts pour l'emploi doivent aussi concerner les emplois peu qualifiés, pour l'industrie qui reste un gros pourvoyeur d'emploi.

En ce qui concerne le **développement contraint de l'habitat sur notre commune**, le conseil manifeste son accord car il correspond à son projet politique. Néanmoins, des doutes s'expriment sur l'efficacité des mesures pour attirer les jeunes ménages dans la zone urbaine. La demande sur notre territoire devrait se maintenir, et l'offre se raréfiant, la densification s'accélèrera. Le conseil sera attentif aux propositions de règlement de zones, car ce règlement devra nous assurer une densification réfléchie et différente suivant les quartiers. Il est important de conserver une variété de types d'habitat, de grandeur de parcelles, et donc une mixité d'habitants.

En ce qui concerne **la lutte contre le réchauffement climatique**, le conseil municipal remarque que le développement des ENR sur le territoire s'appuie en priorité sur l'éolien industriel, avec une production théorique qui paraît difficile à atteindre compte tenu du peu de zones propices proposées. Ces zones ne concernent que quelques communes périphériques de l'Est de la communauté d'agglomération et notamment Thairé.

Certes, l'exposé du groupe de travail ENR présenté au conseil municipal le 15 septembre 2016 s'attache à argumenter contre toutes les oppositions et contraintes faites habituellement aux éoliennes géantes en terme: d'impact paysager, d'impact sonore, d'acceptation par la population et les riverains, de dépréciation de l'immobilier, de l'intermittence de la production etc..

Le Conseil s'interroge : Ces machines sont-elles vraiment si populaires et si peu gênantes pour que l'on envisage ainsi des implantations uniquement au fin fond du territoire, loin du littoral et du centre-ville...

Quoi qu'il en soit, compte tenu du gigantisme des machines et du grand nombre envisagé pour atteindre les objectifs projetés, le Conseil Municipal réaffirme son opposition à l'installation d'un parc sur Thairé, qui impacterait fortement son paysage, notamment les hauteurs en vue des pertuis. (Le conseil avait déjà émis un tel avis en mars 2016).

Thairé est actuellement engagé dans une démarche pour se doter d'une Charte Architecturale et Paysagère. Les éoliennes viennent en contradiction avec cette envie de protection et de valorisation des paysages caractéristiques de la commune et notamment de ses points culminants sur le Pertuis.

Le conseil municipal rappelle que la transition énergétique et la réduction des GES passe avant tout par les économies d'énergie, avant d'envisager de nouvelles façons de produire.

Enfin, concernant les tracés proposés **de pistes cyclables**, de tels projets, que nous souhaiterions vraiment voir aboutir, sont illusoire, il faut en être conscient, les capacités financières de la commune ne nous le permettront pas.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité cette synthèse des débats.**

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

##### **8-1 : COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE**

La Communauté d'Agglomération (CdA) lance un nouveau service de collecte des encombrants en porte à porte, organisé sur rendez-vous via un numéro de téléphone vert dédié, le 0 805 295 315 (appel gratuit).

La CdA a souhaité à travers ce service, favoriser l'emploi de personnes en situation d'exclusion sur son territoire et dans cette logique, la mission a été confiée au chantier d'insertion Blan'Cass.

##### **8-2 : ENFOUISSEMENT DE RESEAU HAUTE TENSION SUR LE CENTRE BOURG DE THAIRE**

Monsieur Sébastien BOURAIN présente la cartographie du futur tracé d'enfouissement du réseau haute tension d'ERDF dans le périmètre du centre bourg de Thairé. Ce plan est disponible en consultation à l'accueil de la mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.**

**La séance est levée à 22 H 25.**

**Liste des présents à la séance du 29 septembre 2016**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle NASSIVET		François MIOT	
Sébastien BOURAIN		Sylvie LOIZEAU	
Loris PAVERNE		Éric LATIMIER	
Stéphane COLIN		Sébastien GIRAUD	
Maryvonne LAPRADE		Jérôme DUBOIS	
Danielle GOURAUD		Benoît LEROYER	
Patricia DOUMERET		Rébecca MARTIN	
Dalila ZITOUNI		Séverine LAURENT	
Yves ROUZEAU		Sandy GRUCHY	
Marie-Cécile BROUCARET			

**Table des matières séance du 19 septembre 2016**

**Approbation du compte-rendu du 15 septembre 2016**

**I** – Financement jardins partagés

**II** – Annule et remplace la délibération n°2016\_025

« financement d'une liaison douce en remplacement du projet d'équipement scolaire »

**III** – Débat du Conseil Municipal de Thairé sur le PADD

**Réf.**

2016-09-15\_016

2016-09-29\_031/7.1

2016-09-29\_032/7.1

2016-09-29\_033/5.7

